



FICHE D'INSCRIPTION

Adhérent :

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Adresse :
- Téléphone :
- E-mail (en majuscules) :

Photo

Adhérent déjà licencié :

- N° de licence :
- N° de passeport :
- Grade :ème Keup ; ceinture

Représentant légal (pour les mineurs)

- Nom
- Prénom.....
- Adresse.....
- Téléphone.....
- E-mail (en majuscules).....
- Lien de parenté.....

AUTORISATION PARENTALE

- Je soussigné(e) Mr/Mme* autorise/n'autorise* à pratiquer la discipline au sein de l'OCM taekwondo.
- Je soussigné(e) Mr/Mme* autorise/n'autorise* pas..... à quitter seul(e) le gymnase Hamon à la fin du cours et décharge de toutes responsabilités l'OCM Taekwondo, son président ainsi que le maître (sabomnim).

Droit à l'image

J'autorise/je n'autorise* pas l'OCM Taekwondo à utiliser l'image de pour promouvoir l'association et ses activités dans ses locaux, en dehors, sur son site internet et ses réseaux sociaux, sans limite dans le temps.

*Rayer la mention inutile

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

- Nom.....
- Prénom.....
- Téléphone.....

EN CAS D'URGENCE, j'autorise les responsables de l'OCM taekwondo à prendre toutes les dispositions nécessaires concernant la sécurité et la sauvegarde de mon enfant pendant les entrainements, les stages, les compétitions ou toutes autres formes de manifestations.

Fait à

Le

Signature(s) (adhérent et responsable légal pour les mineur)



ADHESION

Nom..... Prénom.....

	Licence FFTDA	Cotisations club	Passeport*	TOTAL
Adulte et ado à partir de 12 ans	35	105	20	160**
Enfants, Étudiants et demandeurs d'emploi (justificatifs)	35	65	20	120**

*Le passeport est valide 8 ans, si vous possédez déjà le passeport, retirez le montant de 20 € au montant total

** (5% de réduction à partir de la deuxième licence dans une même famille)

** (10% de réduction accordée en cas de parrainage)

DOCUMENTS À FOURNIR

REGLEMENT

- Espèce :
- Chèque N°

Règlement en 3 chèques 50€ minimum pour les 2 premiers versements ; encaissement en Octobre, Novembre, Février) :

- Chèque N° Banque Encaissement 1^{er} Octobre
- Chèque N° Banque Encaissement 1^{er} Novembre
- Chèque N° Banque Encaissement 1^{er} Février

À l'ordre de « O C M TAEKWONDO »

- Pass'sport :

CERTIFICAT MEDICAL pour la pratique du taekwondo en compétition (obligatoire tous les ans) à renseigner sur le passeport.

PHOTOS pour les nouveaux inscrits (Licence et passeport)

Fait à

Le

Signature(s) (adhérent et responsable légal pour les mineur)



REGLEMENT INTERIEUR

HORAIRES

La ponctualité est nécessaire au bon déroulement des cours. L'élève doit être sur le tatami à l'heure du commencement de la séance. C'est-à-dire en dobboq et en place au moment du salut. En cas de retard, l'élève doit demander au maître de pouvoir accéder au tatami.

LES VESTIAIRES

2 vestiaires sont à disposition des élèves (1 Femme, 1 Homme).

Le club n'est pas responsable des vols ou perte. Les élèves sont invités à prendre leur sac avec eux et de le déposer dans le placard prévu à cet effet et de ne laisser aucun objet de valeur.

LA TENUE

Le DOBBOK, la tenue de taekwondo, est à la charge du pratiquant. (Le montant est entre 20 et 30€ dans les commerces de sport ou site internet spécialisé).

Il doit être propre et repassé à chaque séance.

Il est toléré pour les premières séances le port d'un jogging et t-shirt **DE COULEUR BLANCHE**. L'élève doit s'assurer d'avoir l'ensemble de son matériel : Dobbok, ceinture, bouteille d'eau, serviette, un protège dent propre, coquille.

Lors des beaux jours, ils seront amenés à courir à l'extérieur du gymnase, l'élève devra prévoir une tenue extérieure : jogging, t-shirt et chaussures de sport.

L'élève peut se voir refuser l'accès en cours s'il n'a pas tout son matériel.

Pour la sécurité, le port de bijoux, collier, bague, bracelet, montre est interdit.

LA PRESENCE DES PARENTS

Seuls les parents des enfants de moins de 8 ans peuvent assister aux cours le premier mois. Pour les autres cours, la présence des parents n'est pas acceptée pour une totale concentration des élèves.

Lors d'évènements extérieurs, les parents des enfants de moins de 12 ans devront les accompagner.

CONDUITE ET COMPORTEMENT DE L'ÉLÈVE

Le comportement et l'attitude de l'élève représentant un aspect important pour ne pas dire capital de la pratique du taekwondo.

Un code de conduite doit être respecté :

- Être poli, respectueux, et courtois envers la maître et les autres élèves.
- Respecter les consignes du maître, ainsi que les consignes de sécurité.
- Être patient
- Respecter les locaux et les équipements mis à disposition ainsi que l'équipement des autres élèves.
- Être silencieux et concentrer pendant les explications
- Pas de nourriture sur le tatami (chewingum, bonbons...)
- Ne pas entrer ou sortir du cours sans l'accord du maître.



SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT

Les sanctions suivantes sont encourues pour tout manquement au règlement de la Fédération et au règlement intérieur :

- Exclusion du cours
- Suspension d'un ou plusieurs cours
- Exclusion définitive – sans remboursement de la cotisation annuelle

La décision d'exclusion d'un ou de plusieurs cours est la décision du maître.

La décision d'une exclusion définitive se fera après une concertation du bureau et du maître.

COMPETITIONS ET MANIFESTATIONS EXTERIEURES

Lorsque des compétitions seront proposées, seul le maître peut proposer les compétiteurs. Ils seront informés lors des cours et devront rendre réponse afin de valider les inscriptions.

Les frais d'inscriptions aux compétitions peuvent être pris en charge par le club, selon le budget.

Après l'envoi des engagements par le club, tout compétiteur, qui se désistera, sera redevable des frais occasionnés.

En cas de compétition le week end, les cours du vendredi et du samedi pourraient être annulés.

INFORMATIONS ET COMMUNICATION

Les informations diverses (changement ou annulation de cours) se feront par les réseaux sociaux et groupe WhatsApp.

CERTIFICAT MÉDICAL

L'obtention de la licence sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical. Ce certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique d'une discipline ou un ensemble de disciplines connexes, il précise si la discipline est pratiquée en compétition ou en loisir. Le taekwondo fait partie des disciplines à contrainte particulière : « Les disciplines pratiquées en compétition pour lesquelles le combat peut prendre fin par KO ». En conséquence, pour la pratique du taekwondo en combat et en compétition il est donc obligatoire de fournir un certificat médical TOUS les ans.

Fait à

Le

Signature(s) (adhérent et responsable légal pour les mineur)